

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2010.

APPROBATION COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2009

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion et administratifs 2009.

Tous budgets confondus, le montant des dépenses s'élève à 4 044 416.84 € pour 4 223 038.80 € de recettes, soit un excédent global de clôture de 178 621.96 €.

CAMPING « LE CHATEAU » : POINT DE RESTAURATION RAPIDE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR VOIE D'AFFERMAGE

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la délibération du 24 novembre dernier le conseil municipal a décidé de mettre en place une délégation de service public par voie d'affermage pour l'exploitation du point de restauration rapide au camping municipal « le château ». A ce titre, il a autorisé le Maire à lancer la procédure.

L'avis d'appel public à candidatures est paru au journal de la Haute-Marne le 12 janvier 2010. Un seul candidat a présenté une offre, il s'agit de Monsieur Francis TAPIN.

Après examen de l'offre, la commission du camping, réunie le 4 février, propose au conseil de retenir l'offre de Monsieur TAPIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le choix de la commission et habilite le maire à signer la convention d'exploitation devant intervenir entre la commune et Monsieur TAPIN.

PROGRAMMATION TRAVAUX 2010 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal dépose aux différents financeurs (Etat, Conseil Général, Agence de l'eau rhin-meuse etc ...), des dossiers de demandes de subventions pour les opérations suivantes :

- Assainissement collectif du village d'Epinant proposé par le bureau d'études Société Lorraine d'Ingénierie.
Le projet consiste à réaliser une station d'épuration. Celle-ci traitera l'ensemble des zones collectives. Plusieurs lignes de travaux sont liées à la construction de cette station : élimination des eaux claires parasites, collecte des effluents, traitement des effluents...
- En raison du projet d'assainissement d'Epinant, déplacement d'une conduite d'eau potable
- Réfection intérieure de la cuve du château d'eau de Lénizeul
- Renforcement du réseau d'eau potable Rue Aurélie Picard à Provenchères sur Meuse
- Amélioration du réseau d'eau potable de la Rue Robert Collin à Montigny le Roi

- Réalisation de deux rampes d'accès aux personnes à mobilité réduite à la Mairie de Montigny le Roi.
- Suite aux inondations régulièrement constatées au niveau du carrefour RD 417/RD 74 à Montigny le Roi, remplacement de la conduite existante sous dimensionnée.
- Aménagement et mise aux normes des vestiaires et du terrain de foot à Saulxures.

CREATION d'UN BUDGET ANNEXE : Lotissement de l'Aubé

Le Conseil Municipal décide de créer un Budget annexe « Lotissement de l'Aubé ».

DEMANDE D'ETUDE D'ALIMENTATION ELECTRIQUE ET DE TELECOMMUNICATIONS du LOTISSEMENT DE L'AUBE A MONTIGNY LE ROI

Le Conseil Municipal,

Vu l'adhésion de la commune au SDEHM,

Monsieur le Maire expose au conseil le projet de création de lotissement cité en objet. La commune a transféré au SDEHM la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Le SDEHM établit en préalable à toute opération un avant projet sommaire. Dans la mesure où un nombre significatif d'études d'avant projet demandées par les communes n'est pas suivi de travaux, le SDEHM a décidé de demander le paiement d'un forfait de 500.00 € pour rémunérer partiellement les dépenses engagées pour la réalisation des études d'alimentation électrique et de télécommunications de lotissements. Bien entendu, si l'étude est suivie des travaux, ce montant viendra en déduction de la participation communale.

L'étude d'avant-projet sommaire comprendra :

- un plan sommaire des travaux d'effacement des réseaux électriques et de télécommunications,
- une estimation des travaux électriques et de télécommunications et une estimation financière de la participation financière de la commune.

Le règlement du forfait interviendra à réception de l'étude par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Demande au Syndicat Départemental d'Electricité l'étude des travaux d'alimentation électrique, d'éclairage public et de télécommunications du lotissement de l'Aubé, situé à Montigny-Le-Roi.

Il s'engage à régler au Syndicat un forfait d'un montant de 500.00 € après la réception de cette étude.

La commune prend note que ce forfait de 500 € viendra en déduction de la participation qui lui sera demandée après la réalisation des travaux qui feront l'objet d'une convention financière avec le SDEHM.

DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN – MONTIGNY LE ROI

Le Maire expose à l'assemblée que deux déclarations d'intention d'aliéner des biens, soumis au droit de préemption urbain, ont été déposées en mairie.

Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son droit de préemption urbain